

# ASSEMBLÉE NATIONALE

8 juin 2021

---

RELATIF À LA RÉGULATION ET À LA PROTECTION DE L'ACCÈS AUX ŒUVRES  
CULTURELLES À L'ÈRE NUMÉRIQUE - (N° 4187)

## AMENDEMENT

N° AC57

présenté par

M. Gérard, M. Claireaux, Mme Sage, M. Serva, Mme Atger, Mme Ali, M. Lénaïck Adam,  
Mme Benin, Mme Maud Petit, Mme Françoise Dumas, Mme Parmentier-Lecocq, M. Julien-  
Laferrière, M. Simian, M. Kokouendo, M. Vignal, Mme Mörch, M. Barbier, Mme Janvier,  
Mme Brulebois, Mme Rossi, Mme Kuric, Mme Bagarry, Mme Michel-Brassart et Mme Panonacle

-----

### ARTICLE 10 OCTIES

Cet amendement a été déclaré irrecevable après diffusion en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.